

- Centralités anciennes et coeurs historiques
- Tissus à dominante d'échoppes et faubourgs, et de maisons de ville
- Tissus à dominante de grands ensembles et tissus mixtes
- Tissus à dominante de maisons individuelles récentes
- Tissus urbains situés en lisières ou isolés en zones naturelles ou agricoles

- Zones de projet, d'aménagement et de renouvellement urbain
- Zones d'intérêt patrimonial bâti et/ou paysager
- Zones d'aménagement commercial identifiées au SCOT

- Zones urbaines liées aux équipements
- Zones urbaines spécifiques liées à l'économie

- Zones AU multifonctionnelles
- Zones AU spécifiques liées à l'économie
- Zones AU99 : zones à urbaniser à long terme

- Zones agricoles réservoirs de biodiversité
- Zones agricoles génériques
- Zones naturelles réservoirs de biodiversité
- Zones naturelles génériques
- Zones naturelles de loisirs et d'équipement
- Zones naturelles spécifiques
- Secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées

- Constructibilité par nouvelle bande d'accès autorisée
- Constructibilité par nouvelle bande d'accès interdite

DISPOSITIONS RELATIVES  
AUX REGLES DE STATIONNEMENT (exemple : UM5\*1L35)

0, 1, 2, 3, 4 ou 5 Catégorie de secteur pour l'application des règles de stationnement  
NB : la catégorie 0 correspond à des dispositions spécifiques pour certaines zones  
précisées dans le règlement écrit

Moderation des règles de stationnement

Périmètre de modulation des règles de stationnement  
(à consulter dans le règlement écrit)

DISPOSITIONS RELATIVES A LA DIVERSITE SOCIALE  
A L'HABITAT ET AU LOGEMENT (exemple : UM5\*1L35)

Secteurs de diversité sociale

L Logement locatif social  
A accession sociale  
35 pourcentage minimum de surface de plancher dédiée  
D dispositions particulières précisées dans le règlement écrit

Secteurs de taille de logement

STL n° Catégorie de cas pour l'application de la taille de logement  
(se référer à la liste des dispositions en faveur de la diversité de l'habitat)

Secteurs de mixité sociale

SMS n° diversité de mixité sociale  
(se référer à la liste des dispositions en faveur de la diversité de l'habitat)

DISPOSITIONS DE MORPHOLOGIE URBAINE

Règles d'urbanisme spécifiques applicables aux constructions

Fixées sur l'ensemble de la zone

HF12 Hauteur maximale de façade  
(en mètres) EB15 Emprise latérale maximale (pourcentage  
de la superficie totale du terrain)  
HF12(A) Hauteur maximale de façade  
pourcentage minimum de surface de plancher dédiée  
au dernier étage (en mètres) EPT30 Espace en pleine terre minimum (pourcentage  
de la superficie totale du terrain)  
HT15 Hauteur totale maximale  
de la construction (en mètres) RM4 Marge de recul minimal  
(en mètres)

Fixées à partir de la voirie ou de l'espace public existant ou projeté,  
d'une limite de zonage ou d'une limite parcellaire  
(régles se rapportant à celles liées sur l'ensemble de la zone)

R6 Marge de recul imposé  
(en mètres) HF12 Séquence définissant une hauteur  
maximale de façade (en mètres)  
RM50 Marge de recul minimal  
(en mètres) HF12(A) Séquence définissant une hauteur  
maximale de façade pouvant comporter  
un étage au dernier étage (en mètres)  
RM50(A) Marge de recul minimal (en mètres)  
à partir de l'axe de la voie HT15 Séquence définissant une hauteur totale  
maximale de la construction (en mètres)  
RO ou R8 Marge de recul imposé  
à 0 ou à 8 mètres [EV n°] Séquence concernée par des  
dispositions particulières  
d'usage de voie  
B Bonus de hauteur

LINEAIRES DESTINES A LA DIVERSITE COMMERCIALE

ICOM Identification et référence (consulter l'atlas des linéaires commerciaux)

ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMATION

Périmètre et référence de la fiche (consulter le livret des quartiers)

PERIMETRE D'ATTENTE  
DE PROJET D'AMENAGEMENT GLOBAL

Seuil maximal de construction et d'installation  
autorisé à l'intérieur du périmètre  
(en m<sup>2</sup> de surface de plancher et/ou d'emprise bâtie)

JJ.MM.AAAA Date limite d'effet de la servitude

CONDITIONS PARTICULIERES RELATIVES A LA SALUBRITE,  
A LA PREVENTION DES RISQUES  
ET A LA PROTECTION CONTRE LES NUISANCES

Secteurs potentiellement soumis à des risques  
d'inondation fluvio-maritimes

IP Tout ou partie du secteur potentiellement inondable : se référer à la réglementation (PPR)  
et à la connaissance du risque le plus récent

Secteurs soumis à des risques technologiques

Périmètres SEVESO

Secteurs d'interdiction de construire  
ou sous conditions spéciales d'installation de toute nature  
(plantations, dépôts, affouillements, forages, exhaussements des sols)

Interdiction de construire Construction sous conditions  
IC sp CS sp Fonctionnement des services publics  
IC pn CS pn Protections contre les nuisances  
IC m CS m Préservation des ressources naturelles  
IC m CS m Secteur de mise en valeur des ressources naturelles du sol et du sous-sol  
IC afnb CS afnb Risques d'affaissement ou d'éboulement  
IC m CS m Risques d'inondation par les ruisselux

DISPOSITIONS PARTICULIERES RELATIVES AUX  
CONTINUITES ECOLOGIQUES, ZONES HUMIDES, A LA MISE  
EN VALEUR DU PATRIMOINE NATUREL, BATI ET PAYSAGER

Zone potentiellement humide  
Terrain cultivé situé en zone urbaine (U)  
à protéger et inconstructible  
Espace boisé classé existant ou à créer  
n° Arbre isolé et référence de la fiche (à consulter dans l'atlas des arbres isolés)  
Plantations à réaliser au titre d'obligations  
paysagères prescrites par le règlement

Dispositions relative à l'environnement  
et aux continuités écologiques, aux paysages et au patrimoine

Ensemble naturel bénéficiant de prescriptions particulières  
au titre des continuités écologiques et paysagères  
Espaces de paysage bénéficiant de prescriptions particulières  
au titre de la protection du patrimoine bâti, architectural et paysager  
Ensemble bâti et paysager bénéficiant de prescriptions particulières  
au titre de la protection du patrimoine bâti, architectural et paysager  
Elément bâti bénéficiant de prescriptions particulières au titre de la protection du patrimoine architectural  
(se référer au document traitant des dispositions relatives à l'environnement et aux continuités écologiques  
aux paysages et au patrimoine)  
n°

DISPOSITIONS RELATIVES  
A DES INTENTIONS OPERATIONNELLES

Emplacement réservés

Emplacement réservé de voirie  
Se référer à la liste des emplacements réservés  
Emplacement réservé de superstructure  
Se référer à la liste des emplacements réservés  
Déplacement, transport, stationnement, espace public  
Eau et assainissement  
Déchets  
Espaces verts  
(y compris constructions liées)  
Bâtiments communaux et communautaires  
Espace ouvert et points d'accès (écoles, crèches, ...)  
Sport, loisir, culture, santé, social  
Divers (cimetière, gens du voyage, ...)

SERVITUDES DE LOCALISATION

Vente Espace vert Intérêt général

